



## Compte-rendu Commission Paritaire et Commission d'Interprétation Gofpa du 20 avril 2017

La séance débute à 9 heures, la Présidente, Mme Salvignol, demande l'inversion de l'ordre du jour à savoir : commencer par La Commission Paritaire Nationale d'Interprétation puis la CPN dans un second temps.

Aucun membre présent ne s'oppose à cette inversion de l'ordre du jour.

### **1) Commission Paritaire Nationale d'Interprétation**

Membres présents :

- pour le collègue employeur : Mrs Bernabé, Marie, Audrain
- pour les organisations syndicales : Mmes Baudet Collinet (FGA CFDT) Friedrich (CFTC), Mrs Angomard (SNEIP-CGT), Loeuillet (SNEIP - CGT), Ducrohet (CFTC)

La Présidente demande à ne pas participer à cette CPI puisque la commission d'interprétation est saisie par des salariés de son centre de formation. Mr Audrain assure donc la présidence de cette commission.

Celle-ci débute par la lecture du courrier de saisie de la commission ; la question principale posée porte sur l'application de différents coefficients de pondération selon les activités des formateurs (cours, TP, TD).

A ce sujet la commission d'interprétation fait la lecture suivante : il n'y a plus de coefficients de pondération dans la convention collective actuelle.

La deuxième interpellation du courrier porte sur l'organisation prévisionnelle des formateurs et le délai de prévenance de changement d'emploi du temps.

La commission d'interprétation rappelle que celui-ci est de 7 jours dans la convention collective.

Un courrier sera envoyé aux salariés concernés.

## **2) Commission Paritaire Nationale**

Membres présents :

- pour le collège employeur : Mme Salvignol, Mrs Bernabé, Marie, Audrain
- pour les organisations syndicales : Mmes Baudet Collinet (FGA CFDT) Friedrich (CFTC), Mrs Angomard (SNEIP-CGT), Loeuillet (SNEIP - CGT), Ducrohet (CFTC)

La Présidence est à nouveau assurée par Mme Salvignol qui fait lecture du compte-rendu de la dernière CPN et soumet aux avis son approbation. Ce qui est fait.

L'essentiel de la séance porte sur les rapprochements de branche.

Sur ce point il n' y a pas vraiment d'avancée. Le collège employeur affirme y travailler, en réalité il n' y a rien de concret .

Deux choses semblent acquises : certaines branches sont écartées d'emblée car leurs spécificités ne correspondent pas à celles du Gofpa (disons la crainte d'avoir des charges salariales plus lourdes).

La deuxième est que le collège employeur paraît peu épauler . Il rencontre à nouveau le CNEAP en juin.

A ce sujet il a clairement demandé la médiation de C. Angomard (CGT) et C.Ducrohet (CFTC) représentants leur OS respective aux Gofpa et CNEAP. D'un commun accord, ils reconnaissent avoir la même attitude au CNEAP pour demander le dialogue entre les 2 fédérations, mais précise qu'ils n'ont ni à se substituer, ni à jouer les médiateurs entre les deux fédérations.

C' est la longue argumentation de la CFTC et du SNEIP-CGT qui pousse à nouveau le collège employeur à se rapprocher du CNEAP pour poursuivre le dialogue de rapprochement des deux branches, rapprochement qui permettrait de dépasser la barre des 5000 salariés exigée par la loi.

Si ce rapprochement ne pouvait aboutir, la convention collective GOFPA serait dénoncée et chaque établissement se rattacherait individuellement à la convention collective de son choix. Pour le collège salarié, cette hypothèse serait la pire car elle ne mettrait pas les établissements en capacité de négocier des spécificités de la convention collective actuelle

Le Ministère du travail, n'a toujours pas rendu réponse à a démarche du GOFPA pour être reconnu comme organisation patronale. Cette reconnaissance permettrait la préservation de la branche pour les ans à venir.

La CPN est d'accord sur le fait que la priorité est le rapprochement des branches : les autres points ou travaux prévus sont donc mis en sommeil.

La séance est levée à 11 heure.

Angomard C. et Loeuillet pour SNEIP -CGT